



Secrétariat Général LBIF - Commission ETR LBIF

PRINCIPE D'ORGANISATION DES STAGES LBIF

Saison 2024-2025

Préambule

La LBIF organise chaque saison des stages de formation dans les clubs qui sont volontaires pour les accueillir.

Le présent texte est destiné à définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces stages qui restent, à tout moment, propriété de la LBIF.

Chaque participant et tout club organisateur s'engagent au respect de ce principe. Seul le Bureau de la LBIF est habilité à accorder des dérogations.

Pour tous les stages, l'inscription se fait uniquement sur le site <https://lbif11.fr/> avec l'obligation d'être licencié pour la saison en cours, sous la responsabilité du président de son club qui est averti de l'inscription par un mail automatique et qui peut ainsi s'y opposer.

Types de stages :

1. Stages Jeunes ou Féminines

Ils sont organisés à l'initiative de la LBIF par **le DTR qui se charge de rechercher les clubs volontaires au prêt de leurs locaux. Six inscrits minimums sont requis pour l'organisation du stage pour douze participants maximums. Ces stages sont entièrement financés par la LBIF pour les jeunes et féminines. A ce titre, ils sont totalement gratuits.** Ils sont ouverts à tous les licenciés de la LBIF. Le club organisateur est prévenu prioritairement du début de l'inscription pour lui permettre d'engager ses membres. 30% du nombre de places disponibles sont réservées aux licenciés extérieurs au club organisateur.

L'attribution de Bourses jeunes par la LBIF fait l'objet de séances particulières arrangées entre, le Président LBIF, le DTR ou le Cadre Formateur LBIF BAP et le club des jeunes bénéficiaires qui sont suivis par la LBIF.

2. Stages CFA

Les stages CFA sont organisés par la LBIF en liaison avec la FFB. Le Secrétariat de la LBIF se charge de rechercher les clubs volontaires au prêt de leurs locaux.

Ces stages sont entièrement financés par la LBIF et un droit d'engagement est perçu pour chaque stagiaire auprès de son club d'appartenance et reversé en totalité à la FFB. Ils sont réservés aux candidats à la formation de formateur et ouverts aux licenciés extérieurs à la LBIF.

Le DFI est organisé sous forme de session par la DTN FFB avec un droit d'engagement perçu directement par la fédération.

3. Stages de pédagogie (et Médicaux)

Ils sont organisés à l'initiative de la LBIF par le DTR qui se charge de rechercher les clubs volontaires au prêt de leurs locaux. Six inscrits minimums sont requis pour l'organisation.

Ces stages sont entièrement financés par la LBIF et totalement gratuits pour les stagiaires. Ils sont ouverts à tous les licenciés de la LBIF titulaires d'un CFA ou d'un DFI. Ils sont destinés à renforcer le rôle de formateur des participants.



Secrétariat Général LBIF - Commission ETR LBIF

4. Stages techniques

Ils sont organisés à la demande d'un club auprès du DTR dans des conditions de date et d'horaire compatibles avec le club et l'agenda du formateur. Ils sont destinés à améliorer les connaissances techniques des joueurs et leur permettre de progresser en leur proposant des pistes d'entraînement. Six inscrits minimums sont requis pour l'organisation du stage pour douze participants maximums.

Ces stages sont financés par la LBIF. Un stagiaire inscrit sera facturé qu'il soit présent ou non au stage, sauf s'il prévient de son forfait motivé le Président LBIF 72 h au moins avant le stage. Tout club n'ayant pas réglé cette facture formation se verra refusé l'organisation d'un stage et l'accueil de ses licenciés dans les stages. Cette participation peut être répercutée par le club vers ses adhérents.

Le club organisateur a le choix du thème et est prévenu prioritairement du début de l'inscription pour lui permettre d'engager ses membres. 50% du nombre de places disponibles sont réservées aux licenciés extérieurs au club organisateur.

Stages 3 Bandes : Pour ce mode de jeu reconnu haut niveau, des stages sont organisés à l'initiative de la LBIF par le DTR qui se charge de rechercher les clubs volontaires au prêt de leurs locaux

Généralités

Les clubs organisateurs doivent faire en sorte que les stages puissent se dérouler dans de bonnes conditions notamment dans le respect des consignes du formateur, seul apte à déterminer le nombre de tables à réserver et la possibilité ou non d'autres activités dans l'entourage du stage.

Les licenciés non-inscrits au stage ne peuvent s'y insérer sans accord explicite et exceptionnel du formateur qui en avertira le secrétariat LBIF.

Aucune participation financière liée à la formation ne peut être demandée lors d'un stage de ligue par le club organisateur, le formateur ou tout autre organisme.

Les stages sont attribués dans le cadre du budget général de la LBIF. Des lignes budgétaires précises sont prévues à cet effet. Lorsque les enveloppes sont épuisées, les demandes pourront être rejetées ou reportées sur la saison suivante.

La LBIF se réserve le droit, à tout moment, de modifier le lieu, la date ou l'horaire d'un stage ; voire de l'annuler ; en raison de circonstances particulières. Les stagiaires et les clubs seront aussitôt avertis par le secrétariat LBIF ou la Commission formation LBIF.

D'autres stages sont organisés ne nécessitant pas l'occupation de tables de billard. Ce sont, par exemple les formations de dirigeants de club. Chacun de ces stages fera l'objet de modalités particulières d'organisation qui seront communiquées en amont aux participants.

Thierry WEBER
Président LBIF

president@lbif11.fr
06 99 60 89 63